

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 mars 2017 à 18 heures 30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	8
Absents excusés	5
Votants :	10
Convocation du 23 mars 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Ignace FLEURET, Christian FRANCOIS, , Michel JACQUET, Philippe PRUNIER

Excusés : Nathalie BROCHARD, Céline GARNIER, Jacques MORIN

Excusés ayant donné procuration : Michel GACHIGNARD (ayant donné pouvoir à G.BOUTEILLER)
Olivier BOUCHAND (ayant donné pouvoir à JC RICHARD)

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Ordre du jour

- 1- Finances : pour le budget principal et les budgets annexes : assainissement, cabinet médical et opérations touristiques
 - ▶ Approbation des comptes de gestion 2016
 - ▶ Vote des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats
 - ▶ Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes
 - ▶ Vote des budgets primitifs 2017
- 2- Contrat Vendée Territoires Vendée Sèvre Autise : signature contrat
- 3- PLU – dossier ilot du Cloucq
- 4- Demande de classement ‘‘commune touristique’’
- 5- Convention pour l'entretien des poteaux d'incendie : signature
- 6- Bionerval Benet : Extension du plan d'épandage : avis du conseil municipal
- 7- Délibérations et questions diverses

1- FINANCES

▶ Approbation des comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion 2016 du trésorier municipal pour le budget général et les budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

► Vote des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats

Le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget général 2016 et des budgets annexes opération touristique, assainissement et cabinet médical.

Après avis de la commission des finances.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Madame Colette FRAIOLI, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes administratifs 2016 tel que présentés ci-dessous :

► BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	730 880,26
Recettes de fonctionnement	751 581,36
Résultat de l'exercice	+20 701,10
Résultat de clôture l'exercice 2015	+158 567,89
Part affectée à l'investissement 2016	-
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	+179 268,99

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	416 787,20
Recettes d'investissement	283 693,95
Résultat de l'exercice	-133 093,25
Résultat de clôture l'exercice 2015	+238 060,25
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	+104 967,00

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
RI/001 solde d'exécution reporté	+ 104 967,00
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+ 179 268,99

► **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	11 885,60
Recettes de fonctionnement	18 533,12
Résultat de l'exercice	+6 647,52
Résultat de clôture l'exercice 2015	+93 296,09
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	+99 943,61

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	24 722,48
Recettes d'investissement	11 528,00
Résultat de l'exercice	-13 194,48
Résultat de clôture l'exercice 2015	+65 600,95
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	+52 406,47

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
RI/001 solde d'exécution reporté	+ 52 406,47
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+ 99 943,61

► **BUDGET ANNEXE OPÉRATION TOURISTIQUE**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	5 401,08
Recettes de fonctionnement	0

Résultat de l'exercice	-5 401,08
Résultat de clôture l'exercice 2015	-241 772,85
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	-247 173,93

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	130 733,10
Recettes d'investissement	96 526,88
Résultat de l'exercice	-34 206,22
Résultat de clôture l'exercice 2015	+130 090,50
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	+62 396,12

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
RF/001 solde d'exécution reporté	+ 62 396,12
DF/002 résultat de fonctionnement reporté	-247 173,93

► **BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	115 366,36
Recettes de fonctionnement	123 236,45
Résultat de l'exercice	+7 870,09
Résultat de clôture l'exercice 2015	-
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	+7 870,09

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
RF/002 résultat de fonctionnement reporté	+ 7 870,09

► **Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes. Après avis de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017	produit
Taxe habitation	18,45	18,45	661 300	122 010
Taxe foncière bâti	17,89	17,89	641 000	114 675
Taxe foncière non bâti	65,32	65,32	67 552	43 830
Total				280 515

► Vote des budgets primitifs 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les budgets primitifs 2017 comme suit :

► **Budget général de la commune :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 894 374,69 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 769 891,92 euros

► **Opération touristique :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 250 371,93 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 62 396,12 euros

► **Budget assainissement :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 121 543,61 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 65 866,47 euros

► **Budget cabinet médical :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 129 225,09 euros

2- **CONTRAT VENDEE TERRITOIRES VENDEE SEVRE AUTISE : SIGNATURE DU CONTRAT**

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Dans ce cadre, le Département de la Vendée centre ses interventions sur la solidarité sociale mais également sur la solidarité territoriale pour accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets.

Cet accompagnement doit faire l'objet d'un contrat avec les EPCI pour une durée de quatre ans.

La Communauté de Communes a été désignée comme l'un des trois EPCI avec lequel le Département a souhaité expérimenter le dispositif avant de l'étendre à tous les EPCI de Vendée.

Ce contrat a pour objectifs de :

- favoriser un développement équilibré et durable du territoire

- flécher les subventions sur des priorités
- mettre en place un guichet unique de gestion des subventions
- développer une vision prospective du territoire.

Il doit donc permettre de faire converger les priorités du Département et les projets des communes et des intercommunalités.

Les priorités départementales ont été axées autour de trois thématiques :

- Développement équilibré du territoire
- Solidarité et développement des services à la personne
- Amélioration du cadre de vie

Un diagnostic du territoire a été établi entre le Département, la Communauté de Communes et les Communes du territoire afin de contractualiser sur des objectifs partagés suivants :

- Attirer les entreprises
- Faciliter l'accès aux commerces et services
- Développer, diversifier et maîtriser l'habitat
- Développer le potentiel touristique
- Développer l'offre de soin et de santé
- Poursuivre une politique culturelle de territoire ambitieuse
- Protéger et valoriser les espaces naturels
- Renforcer l'efficacité énergétique du territoire

Les opérations et actions qui ont été inscrites dans le contrat répondent à ces objectifs.

L'enveloppe du Département pour le territoire s'élève à 1 973 810 € pour la durée totale du contrat.

L'enveloppe a été répartie en trois catégories de projets :

- Opérations d'investissement structurantes : 70%
- Projets communaux d'intérêt local : entre 15 et 30 %
- Opérations et actions de fonctionnement structurantes du territoire : 10 %

Monsieur le Président donne lecture des projets inscrits dans le contrat (Annexe 1, page 11-12) et demande au Conseil son autorisation pour signer le Contrat « Vendée Territoires » avec le Département de la Vendée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- AUTORISE M. le Maire à signer le « contrat Vendée territoires » avec le Département de la Vendée

3- PLU – DOSSIER ILOT DU CLOUCQ

M. le Maire rappelle que le 15 décembre 2016, la commune a validé le dossier de DUP concernant le dossier d'enquête d'utilité Publique concernant l'aménagement de l'Ilot du Cloucq. Ce dossier a été déposé auprès des services de la Préfecture de la Vendée par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée le 13 janvier 2017.

Par courrier du 21 mars 2017, la Préfecture de la Vendée a fait savoir que le dossier nécessitait quelques précisions et/ou modifications avant d'ouvrir les enquêtes publiques correspondantes.

En effet, le projet, tel qu'il est envisagé, n'est pas totalement compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune. En conséquence, et conformément aux articles L.153-54 et suivants et R.153-14 du code de l'urbanisme, une procédure de mise en compatibilité du PLU sera menée conjointement à la demande de déclaration d'utilité publique.

Enfin, il sera procédé, conjointement à l'enquête d'utilité publique, à la recherche des propriétaires réels et des ayants-droit des parcelles concernées par le projet. Cette recherche fait l'objet d'une enquête et préalablement d'un dossier parcellaire qui sera déposé par l'EPF de la Vendée auprès des services de la Préfecture de la Vendée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications apportées au dossier d'enquête préalable à la D.U.P., de valider le dossier de mise en compatibilité du PLU, de valider le dossier d'enquête parcellaire et d'autoriser l'EPF de la Vendée à saisir Monsieur le Préfet en vue de déclarer d'utilité publique l'opération envisagée et d'assurer à terme la maîtrise foncière totale à l'intérieur du site de l'Ilot du Cloucq.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- VALIDE les modifications apportées au contenu du dossier d'enquête d'utilité publique tel que transmis par l'EPF de la Vendée,
- VALIDE le dossier de mise en compatibilité du PLU tel que transmis par l'EPF de la Vendée,
- VALIDE le dossier d'enquête parcellaire tel que transmis par l'EPF de la Vendée,
- AUTORISE l'EPF de la Vendée à transmettre ces pièces à la Préfecture de la Vendée,
- AUTORISE l'EPF de la Vendée à poursuivre la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale du site de l'Ilot du Cloucq
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération,
- DIT que la présente délibération sera déposée à la Préfecture de La Roche-sur-Yon,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

4- DEMANDE DE CLASSEMENT "COMMUNE TOURISTIQUE"

Mme Fraioli expose aux élus que la commune peut prétendre au classement préfectoral "commune touristique", un dossier doit être complété et déposé aux services préfectoraux. Obtenir ce label pourrait être bénéfique aux commerçants de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de dénomination de commune touristique.

5- CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE : SIGNATURE

M. le maire informe les élus que la convention pour l'entretien des poteaux d'incendie est arrivée à échéance le 31 décembre et qu'il est nécessaire de la renouveler. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa prise d'effet, sauf dénonciation par l'une des parties. Elle prendra fin en cas d'appel d'offre lancé par la Collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de la nouvelle convention d'entretien des poteaux d'incendie avec la SAUR.

6- BIONERVAL BENET : EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose aux élus que le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande présentée par la SAS SECANIM Centre – Bionerval (Benet) en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre le plan d'épandage de l'unité de méthanisation.

Le conseil ne souhaite pas se prononcer sans avoir pris connaissance du dossier. M. Ph Prunier étudiera le dossier et en rendra compte lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

7- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Indemnités allouées aux élus : en application du décret no 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à la rémunération des personnels des 3 fonctions publiques, la délibération relative aux indemnités des élus ne plus faire référence à l'indice brut terminal 1015. Il y a lieu de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » car une nouvelle modification de celui-ci est prévue en janvier 2018.

Avis favorable de la part du conseil municipal

► 14 juillet 2017 : accord pour la tenue de la buvette au profit du foot.

► Elections présidentielles : planning des permanences